



04.06.2014 - 08:15 Uhr

Interdiction en Italie des pneus d'hiver et toute saison en été

Berne (ots) -

Du 15 mai au 14 octobre 2014, certains pneus d'hiver et toute saison (généralement M+S) ne pourront plus être utilisés en Italie. Sont concernés tous les véhicules sur lesquels sont montés des pneus des catégories de vitesses L, M, N, P et Q. L'ACS recommande par conséquent aux automobilistes de ne se rendre dans la période indiquée plus qu'avec des pneus d'été en Italie.

Ceux qui se rendront ces prochains mois en Italie avec des pneus d'hiver ou toute saison pourraient avoir une bien mauvaise surprise, notamment pendant la Pentecôte et les vacances d'été prochaines. En effet, certains pneus d'hiver et des pneus toute saison (généralement M+S) ne sont plus autorisés en Italie du 15 mai au 14 octobre 2014. Cela concerne les véhicules sur lesquels des pneus des catégories de vitesse L, M, N, P et Q sont montés. La catégorie de vitesse, appelée aussi indice de vitesse, indique la vitesse de conduite maximale autorisée. Pour la catégorie L, elle est de 120 km/h, pour la catégorie Q de 160 km/h. La classe est indiquée sur le pneu comme dernière lettre de la désignation du pneu.

C'est pourquoi l'ACS conseille à tous les conductrices et conducteurs d'automobiles souhaitant de rouler en Italie avec des pneus d'hiver ou de toute saison de lire avant le départ l'indice de leurs pneus. Ceux qui ne veulent pas prendre de risques ont intérêt de s'informer auprès de leur garagiste si leurs pneus sont effectivement autorisés en Italie. Cela pourrait valoir la peine: en effet, en dehors d'une amende salée qui peut atteindre entre 419 et 1682 Euros, ils risquent même de se faire confisquer le véhicule.

Les prescriptions sur la circulation en Europe n'étant pas harmonisées, l'édiction d'une telle prescription est en principe autorisée si elle est en accord avec la législation en vigueur au sein de l'UE. Tel est en l'occurrence le cas car les prescriptions de l'Ordonnance UE no 458/2011 sur le montage des pneus sont respectées.

Contact:

Dr Stefan Holenstein
Directeur générale de l'Automobile Club de Suisse (ACS)
Téléphone 031 328 31 19
079 241 59 57
E-Mail: stefan.holenstein@acs.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003636/100757087> abgerufen werden.